

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3237

1^{er} décembre 2015

SOMMAIRE

AIM Holding S.C.A.	155348	Centurian Investments S.à r.l.	155367
Alander S.A.	155353	CEREP Benelux Students S.à r.l.	155330
Alphastar S.A.	155353	Citruz Topco S.à r.l.	155335
Art International Luxembourg S.A.	155367	CLL Invest S.A.	155330
AVEO Development S.à r.l.	155353	Cloud Invest S.A.	155367
Azure Investment Holding S.A.	155337	Compass Private Investments S.A. (FIS)	155335
Bagels	155367	Connaught Lux 1 S.à r.l.	155336
Berloc S.à r.l.	155354	Connaught Lux 2 S.à r.l.	155334
Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l.	155346	Consortium 1 S.à r.l.	155334
Boulangerie-Pâtisserie Friederich S.à r.l.	155347	Coordination-Rénovation S.à r.l.	155334
BPI 21 S.à r.l.	155354	Coprom S.A.	155335
Branston Investment S.à r.l.	155334	Coqueline S.A.	155335
BR Quantum S.à r.l.	155354	Courtal Ré S.A.	155330
BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	155336	Cowley Investment S.à r.l.	155333
Cecilart	155366	Fund Solutions SCA	155336
Celio Luxembourg S.à r.l.	155354	Manimmo S.A.	155336
		Merl SCI	155337

CEREP Benelux Students S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.290.

—
EXTRAIT

La Société constate qu'en date du 11 septembre 2015, son associé unique est TSH1 JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.197258, détenant alors l'intégralité des deux cent cinquante-et-une (251) parts sociales de la Société.

Par ailleurs, il résulte d'un contrat d'apport signé le 11 septembre 2015 que TSH1 JV S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré l'intégralité des deux cent cinquante-et-une (251) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à TSH 1 B.V., une société ayant son siège social au Jan van Galenstraat 335, 1061 AZ Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Handelsregister des Pays-Bas sous le numéro 63701995.

TSH 1 B.V. est désormais associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166075/20.

(150183247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

CLL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 184.248.

—
Les comptes annuels de la période du 20/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166087/10.

(150182989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Courtal Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 200.538.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE PREMIER OCTOBRE.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«COURTAL», une société anonyme ayant son siège social établi au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 37 262,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Etienne ROSSEEUW, demeurant professionnellement à B-2880 Bornem,

- Monsieur Yannick ZIGMANN, demeurant professionnellement à Luxembourg,

déclarant pouvoir engager la société «COURTAL» par leurs signatures conjointes, en vertu d'un mandat délivré par le conseil d'administration de la société en date du 15 septembre 2015,

dont une copie, signée "ne varietur" par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «Courtal Ré S.A.». La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes. Elle pourra également s'exercer dans la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000,-EUR) représenté par cent vingt-deux mille cinq cents (122.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de décembre à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour d'octobre de chaque année et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de septembre 2016.

2. La première Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en décembre 2016.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les statuts ainsi arrêtés, le capital social est entièrement souscrit par l'actionnaire unique «COURTAL», prénommée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000,-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

Décision de l'actionnaire

Et à l'instant la comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'Administrateurs est fixé à quatre (4).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a. Monsieur Jacques BEHERMAN, né le 23 juin 1942 à Antwerpen (Belgique), demeurant professionnellement au 3, Industrieweg B-2880 BORNEM
 - b. Monsieur Christian BEHERMAN, né le 24 mai 1946 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 3, Industrieweg B-2880 BORNEM
 - c. Monsieur Etienne ROSSEEUW, né le 01 août 1956 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement au 3, Industrieweg B-2880 BORNEM
 - d. Risk and Reinsurance Solutions SA (R.C.S. Luxembourg B94494), avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec comme représentant permanent Monsieur Yannick ZIGMANN, né le 13 février 1966 à Strasbourg, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
3. Est nommé réviseur d'entreprises agréé:

La société «HRT Révision S.A.» (R.C.S. Luxembourg B 51238), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, à L-8030 Strassen.
4. Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020, laquelle statuera sur les comptes de l'exercice social clos au 30 septembre 2020.
5. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 30 septembre 2016.
6. L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les prédites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. ROSSEEUW, Y. ZIGMANN, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015166054/169.

(150183820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Cowley Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.586.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 30 septembre 2015, a décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;
- Paul Lawrence, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cowley Investment S.à r.l.

Référence de publication: 2015166055/17.

(150183687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Connaught Lux 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 199.011.

—
Extrait de la convention de cession de parts sociales datée du 28 septembre 2015

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 28 septembre 2015, la Société est à présent détenue de la manière suivante:

- 20.000 parts sociales à London Core Holding S.à r.l, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 31, Grand Rue L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.446;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166047/15.

(150183489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.423.526,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166048/10.

(150183027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Branston Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.716.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 30 septembre 2015, a décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

- Paul Lawrence, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Branston Investment S.à r.l.

Référence de publication: 2015166002/17.

(150183688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Coordination-Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 22, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 102.574.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COORDINATION-RENOVATION S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015166096/12.

(150183172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Coprom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.526.

Les documents de clôture de l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166097/10.

(150183536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Coqueline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.236.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Pétange en date du 2 octobre 2015.

L'assemblée:

DECIDE

De nommer M. Pascal WAGNER, né le 8 février 1966 à Pétange et demeurant professionnellement au 59, route de Luxembourg L-4761 Pétange, au poste d'administrateur unique de la société.

Administrateur unique:

Monsieur Pascal WAGNER

Demeurant professionnellement

L-4761 PETANGE, 59 route de Luxembourg

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015166098/18.

(150182906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Compass Private Investments S.A. (FIS), Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166044/10.

(150183000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Citruz Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.041.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 30 septembre 2015, a décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citruz Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2015166038/17.

(150183264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

BTX Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015166027/12.

(150183068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Connaught Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 199.006.

Extrait de la convention de cession de parts sociales datée du 28 septembre 2015

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 28 septembre 2015, la Société est à présent détenue de la manière suivante:

- 20.000 parts sociales à London Core Holding S.à r.l, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 31, Grand Rue L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.446;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166046/15.

(150183490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Fund Solutions SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.626.

EXTRAIT

Le siège social de Fund Solutions GP S.à r.l. a été transféré au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Suite à la démission de PricewaterhouseCoopers de ses fonctions de réviseur d'entreprise agréé, a été nommé en remplacement en date du 28 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016:

Avega Revision Sarl (Nr RCS:B144983)

63 rue du Rollingergrund

L-2440 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166205/15.

(150183091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Manimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.512.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 octobre 2015 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021. Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015166424/22.

(150183593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Merl SCI, Société Civile.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg E 2.067.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 07 octobre 2015

Décision de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Pasquale CORCELLI, entrepreneur de construction, né le 13 décembre 1946 à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) demeurant au 60, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société peut se trouver engagée par sa signature individuelle.

- Madame Aurelia CORCELLI, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg, demeurant au 63, rue du Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant;

- Madame Sandra DOS SANTOS, employée privée, née le 22 avril 1975 à Boulay-Moselle (France), demeurant au 66, rue Hamm, L-1713 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant;

- M. Pierre HOFFMANN, employé privé, né le 8 septembre 1982 à Luxembourg, demeurant au 26, rue des Aubépines, L-8052 Bertrange, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Pour MERL S.C.I.

Les gérants

Référence de publication: 2015166434/25.

(150183642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Azure Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 200.598.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company "AZURE HOTEL INVESTMENTS S.A.", with registered office at 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 104192,

here represented by Mrs Annerose GOEBEL, Corporate Administrator, residing professionally at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

A. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name of "AZURE INVESTMENT HOLDING S.A." (the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalized.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company is set up for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 4. The shares are in registered form only.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director

until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The general meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the board of directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors.

The board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. When the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, it may deliberate and act validly only if at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound by (i) the joint signatures of any two Directors of the Company, or (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the board in class A directors and class B directors, the joint signature of one class A director together with one class B director, or (iii) in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or (iv) by the signature(s) of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (v), by the signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of directors, within the limits of such power.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors.

The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprise agréées), in the cases provided by law.

The statutory auditors and the independent auditors shall be appointed by the general meeting, which will fix their remuneration and the duration of their mandate. The statutory auditors shall be elected for a term not exceeding six years and they shall be re-eligible.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of June at 5.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5.00 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10.00 %) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the board of directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable Law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
- 3) Exceptionally, the first managing director may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company "AZURE HOTEL INVESTMENTS S.A.", prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,350.-.

Decisions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Helmut BOBBE, director of companies, born on December 29, 1974 in Ludwigshafen Am Rhein (Germany), professionally residing at 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg;
 - b) Mr. Graeme WITTS, director of companies, born on May 28, 1938 in Weston-Super-Mare (UK), residing at l'Hermitage, Les Varines, St Saviour, JE2 7SB, Jersey;
 - c) Mr. Yves DESCHENAUX, director of companies, born on February 4, 1958 in Luxembourg, residing at 19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Chairman;
 - d) Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDT, director of companies, born on September 28, 1962 in Arlon (Belgium) with professional address in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
3. The following is appointed as statutory auditor:

Mr. Marco RIES, auditor ("réviseur d'entreprises"), born on January 6, 1959 in Esch-sur-Alzette, residing professionally at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2021.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory disposition the meeting appoints Mr. Helmut BOBBE, prenamed, as managing director of the company.
6. The registered address of the Company is set at 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme "AZURE HOTEL INVESTMENTS S.A.", avec siège social au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104192,

ici représentée par Madame Annerose GOEBEL, Corporate Administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "AZURE INVESTMENT HOLDING S.A." (la «Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et / ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives exclusivement.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président ne sera pas prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou (iii) en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par (iv) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion journalière dans le cadre de la gestion journalière de la Société ou par (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. Les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées, quand la loi le requiert.

L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprise agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelée.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi de juin à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5,00% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10,00 % (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2016.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme "AZURE HOTEL INVESTMENTS S.A.", préqualifiée, et intégralement libérées par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.350,-EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, né le 29, décembre 1974 à Ludwigshafen Am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg;

b) Monsieur Graeme WITTS, administrateur de sociétés, né le 28 mai 1938 à Weston-Super-Mare, (Grande-Bretagne), demeurant à l'Hermitage, Les Varines, St Saviour, JE2 7SB, Jersey;

c) Monsieur Yves DESCHENAUX, administrateur de sociétés, né le 4 février 1958 à Luxembourg, demeurant au 19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Président;

d) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2021.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3 des dispositions transitoires, l'assemblée nomme M. Helmut BOBBE, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société.

6. Le siège de la Société est fixé au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Constataion

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annerose GOEBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 septembre 2015. Relation GAC/2015/8307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015166805/479.

(150185398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Commerciale "Le 2000".

R.C.S. Luxembourg B 145.268.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreißigsten Tag des Monats September;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Bodo SCHMIDT, Diplom-Ingenieur (FH) Fahrzeugtechnik, geboren in Saarlouis (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Juni 1958, wohnhaft in D-66839 Schmelz, Am Erzweg 2,

hier vertreten durch Frau Nathalie FREITAS, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1724 Luxemburg, 3A, Boulevard Prince Henri, (die „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l.“, mit Sitz in L-3378 Livingen, rue de Bettembourg, Zone Commerciale „Le 2000“, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 145268, (die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 12. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 741 vom 6. April 2009,

und deren Satzungen (die „Statuten“) sind abgeändert worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 14. April 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1488 vom 12. Juni 2015;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR);

III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am Wohnsitz von Herrn Bodo SCHMIDT in D-66839 Schmelz, Am Erzweg 2 (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt;

XI. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft sind auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l.“ aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, qualitate qua, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: N. FREITAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 octobre 2015. 2LAC/2015/22141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166811/62.

(150185043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Boulangerie-Pâtisserie Friederich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 164A, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.139.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Marc FRIEDERICH, boulanger, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 janvier 1958, demeurant à L-5402 Assel, 7, rue Heisburgerhof; et

2) Monsieur Serge FRIEDERICH, boulanger, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 juillet 1978, demeurant à L-7319 Steinsel, 28, in den Kreuzwiesen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Boulangerie-Pâtisserie Friederich S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 164a, avenue du Dix Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153139, (ci-après la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Lu-

xembourg), en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1384 du 6 juillet 2010,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

b) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

c) Que les comparants sont les seuls propriétaires des parts sociales de la Société (les "Associés");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

f) Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société (le "Collège des liquidateurs" ou le "Collège"), lequel Collège aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Que le Collège requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

h) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point g), proportionnellement à leur participation dans la Société;

i) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

j) Que les Associés prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société seront annulés;

k) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

l) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de Monsieur Marc FRIEDERICH à L-5402 Assel, 7, rue Heisburgerhof.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. FRIEDERICH, S. FRIEDERICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 octobre 2015. 2LAC/2015/22140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166814/58.

(150185041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

AIM Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.755.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of AIM Holding S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 193.755 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 22 December 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 491 on 23 February 2015. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Jacques Kessler, notary residing in Pétange, on 29 May 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1994 on 6 August 2015.

The meeting opened with Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designated as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and thus waive any convening formalities.

4. That the present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of five thousand seven hundred seventy-two euro and fifty-five cents (EUR 5,772.55) so as to increase it from its current amount of thirty-eight thousand eight hundred sixty-three euro and fifty cents (EUR 38,863.50) up to an amount of forty-four thousand six hundred thirty-six euros and five cents (EUR 44,636.05), through the issuance of (i) five hundred and seventy-five thousand five hundred and eighty-three (575,583) redeemable class A1 ordinary shares, (ii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A2 ordinary shares, (iii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A3 ordinary shares, (iv) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A4 ordinary shares, (v) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A5 ordinary shares, (vi) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A6 ordinary shares, (vii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A7 ordinary shares, (viii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A8 ordinary shares, (ix) one hundred and eighty-five (185) redeemable class A9 ordinary shares, (x) one hundred and eighty-five (185) redeemable class A10 ordinary shares, in each case (i) through (x) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

2. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

5. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

6. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase of the Company's share capital by an amount of five thousand seven hundred seventy-two euro and fifty-five cents (EUR 5,772.55) so as to increase it from its current amount of thirty-eight thousand eight hundred sixty-three euro and fifty cents (EUR 38,863.50) up to an amount of forty-four thousand six hundred thirty-six euros and five cent (EUR 44,636.05), through the issuance of (i) five hundred and seventy-five thousand five hundred and eighty-three (575,583) redeemable class A1 ordinary shares, (ii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A2 ordinary shares, (iii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A3 ordinary shares, (iv) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A4 ordinary shares, (v) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A5 ordinary shares, (vi) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A6 ordinary shares, (vii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A7 ordinary shares, (viii) one hundred and eighty-six (186) redeemable class A8 ordinary shares, (ix) one hundred and eighty-five (185) redeemable class A9 ordinary shares, (x) one hundred and eighty-five (185) redeemable class A10 ordinary shares, in each case (i) through (x) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

The New Shares are subscribed and fully paid up through respective contributions (the "Contributions") in cash as follows:

(a) 467,195 redeemable class A1 ordinary shares, 151 redeemable class A2 ordinary shares, 151 redeemable class A3 ordinary shares, 151 redeemable class A4 ordinary shares, 151 redeemable class A5 ordinary shares, 151 redeemable class A6 ordinary shares, 151 redeemable class A7 ordinary shares, 151 redeemable class A8 ordinary shares, 150 redeemable class A9 ordinary shares and 150 redeemable class A10 ordinary shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed by WCAS XI AIM L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 80384, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, for a total subscription price of three million seven hundred fifty thousand euro (EUR 3,750,000).

(b) 108,388 redeemable class A1 ordinary shares, 35 redeemable class A2 ordinary shares, 35 redeemable class A3 ordinary shares, 35 redeemable class A4 ordinary shares, 35 redeemable class A5 ordinary shares, 35 redeemable class A6 ordinary shares, 35 redeemable class A7 ordinary shares, 35 redeemable class A8 ordinary shares, 35 redeemable class A9 ordinary shares and 35 redeemable class A10 ordinary shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed by Solmark Investments LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5590202, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, for a total subscription price of eight hundred seventy thousand euro (EUR 870,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of four million six hundred twenty thousand euro (EUR 4,620,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total of the Contributions in the amount of four million six hundred twenty thousand euro (EUR 4,620,000) consists of five thousand seven hundred seventy-two euros and fifty-five cents (EUR 5,772.55) for the share capital and four million six hundred fourteen thousand two hundred twenty-seven euro forty-five cents (EUR 4,614,227.45) for the share premium.

The appearing shareholders have in their proxies for the capital increase pursuant to this resolution, inter alia, waived any transfer restrictions, preemptive rights, rights of first refusal, tag-along rights, drag-along rights and or any other rights contained in any subscription agreement with respect to the Company to which the appearing shareholders are a party in connection with this General Meeting.

Then, the parties listed above, join the General Meeting and resolve together with the other shareholders present or represented, on the subsequent items of the agenda. The proxies of all subscribing new shareholders, intialled “ne varietur” by the proxy holder of the appearing shareholders and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The General Meeting resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 7.** The Company's share capital is set at forty-four thousand six hundred thirty-six euros and five cent (EUR 44,636.05) represented by four million sixty-three thousand six hundred five (4,463,605) fully paid-up shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and divided as follows (the “Shares”):

- four million four hundred and fifty thousand five hundred and eighty-four (4,450,584) redeemable class A1 ordinary shares (the “Class A1 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-seven (1,437) redeemable class A2 ordinary shares (the “Class A2 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-seven (1,437) redeemable class A3 ordinary shares (the “Class A3 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-seven (1,437) redeemable class A4 ordinary shares (the “Class A4 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-seven (1,437) redeemable class A5 ordinary shares (the “Class A5 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-five (1,435) redeemable class A6 ordinary shares (the “Class A6 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-five (1,435) redeemable class A7 ordinary shares (the “Class A7 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-five (1,435) redeemable class A8 ordinary shares (the “Class A8 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-four (1,434) redeemable class A9 ordinary shares (the “Class A9 Shares”);
- one thousand four hundred and thirty-four (1,434) redeemable class A10 ordinary shares (the “Class A10 Shares”);
- one hundred (100) management shares (the “Management Shares”).

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, the Class A5 Shares, the Class A6 Shares, the Class A7 Shares, the Class A8 Shares, the Class A9 Shares and the Class A10 Shares are also collectively referred to as ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and each class referred to as a class of shares (the “Class of Shares”).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges which shall be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreiundzwanzigsten September.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der AIM Holding S.C.A. (die „Gesellschaft“) abgehalten, einer société en commandite par actions, gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 193.755, mit Sitz in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gegründet am 22. Dezember 2014, gemäß einer Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx, welche am 23. Februar 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 491 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde am 29 Mai 2015 geändert gemäß einer Urkunde des Notars Jacques Kessler, Notar mit Amtssitz in Pétange, welche am 6 August 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1994 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, geschäftsansässig in Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Solange Wolter-Schieres, geschäftsansässig in Luxembourg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Rates der Versammlung erklärt und ersucht der Vorsitzende die unterzeichnende Notarin, Folgendes festzuhalten:

1. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien erscheinen auf einer Anwesenheitsliste, die von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Rat der Versammlung und von der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet und der vorliegenden Urkunde beigelegt werden, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

2. Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und der Notarin ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

3. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine Ladung erhalten zu haben und vor dieser Versammlung über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein und verzichten somit auf jegliche Ladungsformalitäten.

4. Diese Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über alle Punkte der folgenden Tagesordnung beraten:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünftausend siebenhundertzweiundsiebzig Euro und fünfundsünfzig Cent (EUR 5.772,55), um ihn von seinem aktuellen Betrag von achtunddreißigtausend achthundertdreißig Euro (EUR 38.863,50) und fünfzig Cent auf vierundvierzigtausend sechshundertsechsdreißig Euro und fünf Cent (EUR 44.636,05) zu erhöhen, durch die Ausgabe von (i) fünfhundertfünfundachtzigtausend fünfhundertdreißig (575.583) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A1, (ii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A2, (iii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A3, (iv) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A4, (v) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A5, (vi) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A6, (vii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A7, (viii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A8, (ix) einhundertfünfundachtzig (185) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A9, (x) einhundertfünfundachtzig (185) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A10, jeweils (i) bis (x) mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01).

2. Nachfolgende Änderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft.

3. Verschiedenes.

5. Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder in der heutigen Sitzung vertreten ist und alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie rechtzeitig Kündigung und Kenntnis der Tagesordnung vor dieser Sitzung hatten, keine Einberufung war erforderlich.

Dann hat die Hauptversammlung, nach Beratung, folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünftausend siebenhundertzweiundsiebzig Euro und fünfundsünfzig Cent (EUR 5.772,55), um dieses von seinem gegenwärtigen Betrag von achtunddreißigtausend achthundertdreißig Euro und fünfzig Cent (EUR 38.863,50) auf vierundvierzigtausend sechshundertsechsdreißig Euro und fünf Cent (EUR 44.636,05) zu erhöhen, durch die Ausgabe von (i) fünfhundertfünfundachtzigtausend fünfhundertdreißig (575.583) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A1, (ii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A2, (iii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A3, (iv) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A4, (v) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A5, (vi) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A6, (vii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A7, (viii) einhundertsechsdreißig (186) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A8, (ix) einhundertfünfundachtzig (185) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A9, (x) einhundertfünfundachtzig (185) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A10, jeweils (i) bis (x) mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01). (jeweils eine „Neue Aktie“ und zusammen die „Neuen Aktien“)

Die neuen Aktien sind gezeichnet und voll eingezahlt durch jeweilige Bareinlagen (die "Bareinlagen ") wie folgt bezahlt:

(a) 467.195 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A1, 151 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A2, 151 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A3, 151 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A4, 151 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A5, 151 rückkaufbare rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A6, 151 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A7, 151 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A8, 150 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A9 und 150 rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A10 mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), wurden von WCAS XI AIM L.P., eine limited partnership gegründet und bestehend gemäß den Gesetzen der Kaimaninseln, eingetragen im Register für limited partnerships unter der Nummer 80384, mit Sitz in 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Kaimaninseln, hier vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlich erteilten Vollmacht, für einen gesamten Zeichnungspreis von drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 3.750.000).

(b) 108.388 rückkaufbare Klasse A1 gewöhnliche Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A2 gewöhnliche Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A3 gewöhnliche Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A4 gewöhnliche Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A5 gewöhnliche Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A6 gewöhnliche Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A7 gewöhnlichen Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A8 gewöhnliche Aktien, 35 rückkaufbare Klasse A9 gewöhnliche Aktien und 35 rückkaufbare Klasse A10- gewöhnliche Aktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), wurden von Solmark Investments LLC, eine Gesellschaft gegründet und bestehend gemäß den Gesetzen des Staates Delaware, eingetragen mit dem Staatssekretär des Staates Delaware unter der Nummer 5590202 registriert, mit Sitz in c / o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Vereinigte Staaten von Amerika, gezeichnet, hier vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlich erteilten Vollmacht, für einen Gesamtbezugspreis von achthundertsiebzigttausend Euro (EUR 870.000).

Die so gezeichneten Aktien wurden voll eingezahlt durch eine Bareinlage, sodass der Betrag von vier Millionen sechshundertzwanzigttausend Euro (EUR 4.620.000) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die Summe der Bareinlagen in der Höhe von vier Millionen sechshundertzwanzigttausend Euro (EUR 4.620.000) besteht aus fünftausend siebenhundertzweiundsiebzig Euro und fünfundfünfzig Cent (EUR 5.772,55) für das Gesellschaftskapital und vier Millionen sechshundertvierzehntausend zweihundertsiebenundzwanzig Euro und fünfundvierzig Cent (EUR 4.614.227,45) für das Agio.

Die erscheinenden Aktionäre haben in den ihren Vollmachten für die Kapitalerhöhung im Rahmen dieses Beschlusses, unter anderem, auf Transferbeschränkungen, Bezugsrecht, Vorkaufsrechte, Mitzugsrechte, Mitveräußerungsrechte und/oder sonstige Rechte die in jener Zeichnungsvereinbarung in Bezug auf die Gesellschaft enthalten sind, in der die erschienenen Aktionäre eine Partei im Zusammenhang mit dieser Hauptversammlung, verzichtet.

Daraufhin treten die oben genannten Parteien, der Hauptversammlung bei um zusammen mit den anderen anwesenden oder vertretenen Aktionäre über folgende Punkte der Tagesordnung abzustimmen. Die Vollmachten aller neuen unterzeichnenden Aktionäre, "ne varietur" vom Bevollmächtigten der erschienenen Aktionäre und vom Notar paraphiert, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Änderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierundvierzigtausend sechshundertsechsdreißig Euro und fünf Cent (EUR 44.636,05) bestehend aus vierundvierzigtausend sechshundertsechsdreißig Euro und fünf Cent (44.636,05) voll eingezahlten Aktien, mit einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie und ist wie folgt aufgeteilt (die "Aktien"):

- vier Millionen vierhundertfünfzigtausend fünfhundertvierundachtzig (4.450.584) rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A1 (die "Aktien der Kategorie A1");
- eintausend vierhundertsiebenunddreißig (1.437), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A2 (die "Aktien der Kategorie A2");
- eintausend vierhundertsiebenunddreißig (1.437), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A3 (die "Aktien der Kategorie A3");
- eintausend vierhundertsiebenunddreißig (1.437), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A4 (die "Aktien der Kategorie A4");
- eintausend vierhundertsiebenunddreißig (1.437), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A5 (die "Aktien der Kategorie A5");
- eintausend vierhundertfünfunddreißig (1.435), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A6 (die "Aktien der Kategorie A6");
- eintausend vierhundertfünfunddreißig (1.435), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A7 (die "Aktien der Kategorie A7");
- eintausend vierhundertfünfunddreißig (1.435), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A8 (die "Aktien der Kategorie A8");

- eintausend vierhundertvierunddreißig (1.434), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A9 (die "Aktien der Kategorie A9");
- eintausend vierhundertvierunddreißig (1.434), rückzahlbare Stammaktien der Kategorie A10 (die "Aktien der Kategorie A10");
- Einhundert (100) Management-Aktien (die "Management Aktien").

Die Klasse A1 Aktien, die Klasse A2 Aktien, die Klasse A3 Aktien, die Klasse A4 Aktien, die Klasse A5 Aktien, die Klasse A6 Aktien, die Klasse A7 Aktien, die Klasse A8 Aktien, die Klasse A9 Aktien und die Klasse A10 Aktien gemeinsam bezeichnet als gewöhnliche Aktien (die „Gewöhnlichen Aktien“) und jede Klasse bezeichnet als Aktienklasse (die "Aktienklasse") bezeichnet.“

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 4.000,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg am eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienener Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und vom besagten Bevollmächtigten der erschienenen Parteien gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31651. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015166782/271.

(150184302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Alander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015166783/10.

(150184223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Alphastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166784/10.

(150183953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

AVEO Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 19, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 118.325.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVEO Development S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015166803/12.

(150183955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Berloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 66.962.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERLOC S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015166823/12.

(150184018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Celio Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 178.212.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2015166837/10.

(150183950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

BR Quantum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.990.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 août 2015, sous la référence L150148050 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166832/12.

(150183684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

BPI 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.559.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Baupost Limited Partnership 1983 A-1, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583745, ("Baupost LP A-1");

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Baupost Limited Partnership 1983 B-1, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583749, (“Baupost LP B-1”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Baupost Limited Partnership 1983 C-1, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583752, (“Baupost LP C-1”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Baupost Value Partners, L.P. - I, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3186829, (“BVP-I”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

5. Baupost Value Partners, L.P. - II, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3191682, (“BVP-II”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

6. Baupost Value Partners, L.P. - III, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3289794, (“BVP-III”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

7. Baupost Value Partners, L.P. - IV, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4520054, (“BVP-IV”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

8. HB Institutional Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583754, (“HBILP”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

9. PB Institutional Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583757, (“PBILP”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

10. YB Institutional Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583760, (“YBILP”);

here represented by Ms Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name BPI 21 S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind, or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of one or more class A managers (the “Class A Manager(s)”) and one or more class B managers (the “Class B Manager(s)”).

13.2 Any reference made hereinafter to the “managers” shall in such case be construed as a reference to the Class A Manager(s) and/or the Class B Manager(s), depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the majority shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any person to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares issued have been subscribed as follows

1. One hundred nine thousand two hundred fifty (109,250) shares have been subscribed by Baupost LP A-1 aforementioned, for the price of one thousand ninety-two euro and fifty cents (EUR 1,092.50), wholly allocated to the share capital of the Company.
2. Forty-three thousand one hundred twenty-five (43,125) shares have been subscribed by Baupost LP B-1 aforementioned, for the price of four hundred thirty-one euro and twenty-five cents (EUR 431.25), wholly allocated to the share capital of the Company.
3. Two hundred forty-two thousand seven hundred fifty (242,750) shares have been subscribed by Baupost LP C-1 aforementioned, for the price of two thousand four hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 2,427.50), wholly allocated to the share capital of the Company.
4. Seventy thousand seven hundred fifty (70,750) shares have been subscribed by BVP-I aforementioned, for the price of seven hundred seven euro and fifty cents (EUR 707.50), wholly allocated to the share capital of the Company.
5. Ninety thousand six hundred twenty-five (90,625) shares have been subscribed by BVP-II aforementioned, for the price of nine hundred six euro and twenty-five cents (EUR 906.25), wholly allocated to the share capital of the Company.
6. Thirty-five thousand five hundred (35,500) shares have been subscribed by BVP-III aforementioned, for the price of three hundred fifty-five euro (EUR 355), wholly allocated to the share capital of the Company.
7. Five hundred fifteen thousand eight hundred seventy-five (515,875) shares have been subscribed by BVP-IV aforementioned, for the price of five thousand one hundred fifty-eight euro and seventy-five cents (EUR 5,158.75), wholly allocated to the share capital of the Company.
8. Seventy-five thousand six hundred twenty-five (75,625) shares have been subscribed by HBILP aforementioned, for the price of seven hundred fifty-six euro and twenty-five cents (EUR 756.25), wholly allocated to the share capital of the Company.
9. Thirty-eight thousand eight hundred seventy-five (38,875) shares have been subscribed by PBILP aforementioned, for the price of three hundred eighty-eight euro and seventy-five cents (EUR 388.75), wholly allocated to the share capital of the Company.
10. Twenty-seven thousand six hundred twenty-five (27,625) shares have been subscribed by YBILP aforementioned, for the price of two hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 276.25), wholly allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Manager:

(i) Mr. Collin J. Beecroft, born in San Diego, California, United States of America, on 22 August 1961, having his professional address at The Baupost Group, L.L.C., 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, United States of America; and

Class B Managers:

(ii) Ms. Sonia Baldan, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 January 1960, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and

(iii) Ms. Antonella Graziano, born in Orvieto (Italy) on 20 January 1966, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Baupost Limited Partnership 1983 A-1, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583745, («Baupost LP A-1»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Baupost Limited Partnership 1983 B-1, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3 3583749, («Baupost LP B-1»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Baupost Limited Partnership 1983 C-1, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583752, («Baupost LP C-1»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Baupost Value Partners, L.P. - I, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3186829, («BVP-I»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. Baupost Value Partners, L.P. - II, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3191682, («BVP-II»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6. Baupost Value Partners, L.P. - III, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3289794, («BVP-III»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7. Baupost Value Partners, L.P. - IV, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4520054, («BVP-IV»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8. HB Institutional Limited Partnership, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583754, («HBILP»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9. PB Institutional Limited Partnership, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583757, («PBILP»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

10. YB Institutional Limited Partnership, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583760, («YBILP»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BPI 21 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés**Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A (le(s) «Gérant(s) de Catégorie A») et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B (le(s) «Gérant(s) de Catégorie B»).

13.2 Toute référence faite aux «gérants» ci-après devra être entendue comme une référence au(x) Gérant(s) de Catégorie A et/ou au(x) Gérant(s) de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les associés majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, conformément aux dispositions de toute convention entre les associés, modifiées ou remplacées de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

1. Cent neuf mille deux cent cinquante (109.250) parts sociales ont été souscrites par Baupost LP A-1, susmentionnée, pour un prix de mille cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 1.192,50), entièrement affectés au capital social de la Société.

2. Quarante-trois mille cent vingt-cinq (43.125) parts sociales ont été souscrites par Baupost LP B-1, susmentionnée, pour un prix de quatre cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 431,25), entièrement affectés au capital social de la Société.

3. Deux cent quarante-deux mille sept cent cinquante (242.750) parts sociales ont été souscrites par Baupost LP C-1, susmentionnée, pour un prix de deux mille quatre cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 2.427,50), entièrement affectés au capital social de la Société.

4. Soixante-dix mille sept cent cinquante (70.750) parts sociales ont été souscrites par BVP-I, susmentionnée, pour un prix de sept cent sept euros et cinquante cents (EUR 707,50), entièrement affectés au capital social de la Société.

5. Quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq (90.625) parts sociales ont été souscrites par BVP-II, susmentionnée, pour un prix de neuf cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 906,25), entièrement affectés au capital social de la Société.

6. Trente-cinq mille cinq cents (35.500) parts sociales ont été souscrites par BVP-III, susmentionnée, pour un prix de trois cent cinquante-cinq euros (EUR 355), entièrement affectés au capital social de la Société.

7. Cinq cent quinze mille huit cent soixante-quinze (515.875) parts sociales ont été souscrites par BVP-IV, susmentionnée, pour un prix de cinq mille cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 5.158,75), entièrement affectés au capital social de la Société.

8. Soixante-quinze mille six cent vingt-cinq (75.625) parts sociales ont été souscrites par HBILP, susmentionnée, pour un prix de sept cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 756,25), entièrement affectés au capital social de la Société.

9. Trente-huit mille huit cent soixante-quinze (38.875) parts sociales ont été souscrites par PBILP, susmentionnée, pour un prix de trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 388,75), entièrement affectés au capital social de la Société.

10. Vingt-sept mille six cent vingt-cinq (27.625) parts sociales ont été souscrites par YBILP, susmentionnée, pour un prix de deux cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 276,25), entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

(i) Monsieur Collin J. Beecroft, né le 22 août 1961 à San Diego, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement auprès de The Baupost Group, L.L.C., 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique; et

Gérants de Catégorie B:

(ii) Madame Sonia Baldan, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et

(iii) Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier à 1966 à Orvieto (Italie), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 01 octobre 2015. 2LAC/2015/21973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166830/657.

(150184525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Cecilart, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166855/10.

(150184140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Centurian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTURIAN INVESTMENTS S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015166856/11.

(150183758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Cloud Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 171.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166859/10.

(150183879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Bagels, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 182.012.

La version abrégée des comptes annuels au 30 septembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015166819/11.

(150184473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Art International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8369 Hivange, 9, rue de Garnich.
R.C.S. Luxembourg B 200.569.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of September,

Before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen,

There appeared:

Mr Erik GULDAGER, company manager, born in Aarhus (Danemark), on the 2nd of July 1963, residing at L-8369 Hivange, 9, rue de Garnich.

Such appearing person has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which she seems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "ART INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A." (hereinafter the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of the 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The registered office of the Company is established in municipality of Garnich.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. The purpose of the Company is to manage an art gallery, promote painting, sculpture, photography, visual arts and any other artistic activity and cultural diversity in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

The Company may develop all work as an agent and intermediary for the board of any kind via websites, develop art services, make sales to this activity.

The other purpose of the company shall be wholesale including sale, purchase, import and export of arts accessories and other fashion-related products. The company may further organize events and expositions in the sector covering arts, open points of sale or in general carry out any operations or transactions which are or may be conducive to the above.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder.

This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 3th Tuesday of the month of June at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- j) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void."

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broad-casted uninterruptedly.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (j) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2016.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Erik Guldager, pre-named and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing resolutions taken by the sole shareholder person, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-8369 Hivange, 9, rue de Garnich;
- 2) As allowed by Law and the Articles, Mr. Erik Guldager, prenamed is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company;
- 3) The private limited liability company "ATS Consulting S.à r.l.", established and having its registered office in L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 117219, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 1.200.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché du Luxembourg.

a comparu:

Monsieur Erik GULDAGER, gérant de société, né à Aarhus (Danemark), le 2 juillet 1963, demeurant à L-8369 Hivange, 9, rue de Garnich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer au nom et pour le compte de sa mandante.

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "ART INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Garnich.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. L'objet de la Société est de gérer une galerie d'art, de promouvoir la peinture, la sculpture, la photographie, les arts visuels et toute autre activité artistique et la diversité culturelle dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut se développer tout le travail comme un agent et d'intermédiaire pour le conseil d'aucune sorte via des sites web, développer des services artistiques, faire des ventes à cette activité. La Société pourra développer tous travaux en tant qu'agent et intermédiaire pour le conseil de toute nature via des sites internet, développer des services informatiques, pratiquer la vente et la location de logiciels liés à cette activité.

L'autre but de la société est la vente, l'achat, l'importation et l'exportation des accessoires artistiques et d'autres produits liés aux arts et à la mode. La société peut en outre organiser des événements et des expositions dans le secteur couvrant les arts, les points de vente ouverts ou en général effectuer toutes les opérations ou transactions qui sont ou peuvent être propices à ce qui précède.

La société pourra également organiser des manifestations dans le secteur de la mode, des foires, monter des stands et avoir toutes activités pouvant se rapporter directement ou indirectement l'objet social de la société ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^e mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de laides résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Erik Guldager, pré-qualifié et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-8369 Hivange, 9 rue de Garnich;
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Erik Guldager, précité est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "ATS Consulting S.à r.l.11, établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 23 rue de Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117219, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

L'acte ayant été lu au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

SIGNES: E. GULDAGER, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30124. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015166795/501.

(150184622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.